

Déclaration liminaire du Sgen-CFDT Auvergne lors de la C.A.P.A. d'installation du Vendredi 18 janvier 2019 :

Nous souhaitons d'abord présenter nos meilleurs vœux à l'ensemble des personnels de l'Académie pour cette année 2019. Malheureusement quelques évolutions récentes au sein de notre ministère nous font craindre une dégradation des conditions de travail et de l'efficacité des services d'éducation en cette nouvelle année et durant ce nouveau mandat de quatre ans :

1/ En premier lieu nous dénonçons, une nouvelle fois, les niveaux de salaire de nos collègues du second degré. Le ministère veut nous faire croire que l'accès à des heures supplémentaires est une forme de revalorisation de notre pouvoir d'achat mais cette revalorisation passera uniquement par un dégel du point d'indice, par l'augmentation de la rémunération sans augmentation du temps de travail. Nous refusons ce « travailler plus pour gagner plus ».

La CFDT Fonctions publiques demandent, au delà, des mesures d'urgence : une prime d'activité, l'instauration d'une prime de fin d'année, la fin du jour de carence et la participation financière des employeurs publics à la protection complémentaire en santé et prévoyance.

2/ Dans un second temps nous refusons la suppression de nombreux postes dans notre académie, la reprise des décharges de service d'initiative académique, que le Ministère voudrait compenser par le recours aux heures supplémentaires imposées, ne peut qu'aboutir à une dégradation des conditions de travail des collègues. Et du service public d'Education.

De plus Ce recours imposé aux heures supplémentaires fait une fois de plus planer la suspicion d'un sous-emploi des collègues, suivant ainsi le comité action publique 2022 qui souhaiterait que le temps de travail augmente pour les professeurs certifiés au mépris de la prise en compte des heures travaillées hors classe qui font monter le temps de travail moyen d'un professeur certifiés au delà de 40 heures par semaine. Faut il encore le rappeler ?

3/ Finalement cette nouvelle année sera telle celle de la défiance là où l'école de la confiance devrait sembler s'installer :

-défiance vis à vis de nos collègues jugés comme excellent par leur hiérarchie dans le cadre de leur rendez vous de carrière et finalement dégradés et ceci pour remplir un quelconque objectif budgétaire ou administratif .

-défiance vis à vis des instances paritaires que les ministères concernés voudraient supprimer comme autant de freins à la marche efficace des réformes alors qu'elles sont

les lieux du dialogue et de la représentativité des efforts quotidiens des collègues et de leur reconnaissance nécessaire.

Lieux de dialogue et corps intermédiaires qui doivent au contraire être renforcés par une véritable culture de la négociation et de la concertation : négocier des avancées réelles pour les agents, proposer une programmation pluriannuelle des emplois de l'Education nationale, reporter la réforme du lycée afin que de véritables négociations aboutissent à une correction des incohérences et à une amélioration de sa mise en place.

Il faut que 2019 soit l'année de l'école de la confiance envers les enseignants, école de la confiance qui ne soit plus un affichage mais bien une réalité.